

DEMOCRATIE ACTIVE

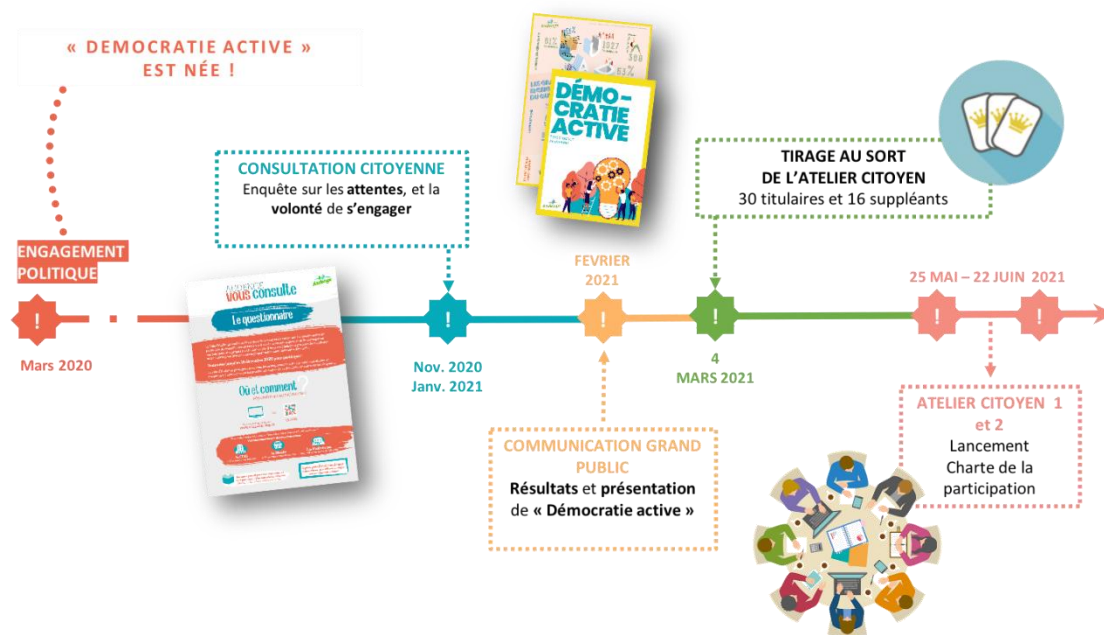
Participation citoyenne

Atelier citoyen #2 du mardi 22 juin 2021

Le lancement de la participation citoyenne à Audenge : "Démocratie Active"

Diane Beucard a présenté la démarche de participation citoyenne impulsée il y a près d'un an et qui a débuté concrètement avec ces premières rencontres et ce deuxième Atelier citoyen.

Plusieurs temps forts ont marqué les débuts de ce projet :



L'Atelier citoyen : rappel des enjeux et objectifs

Les deux premières réunions de l'Atelier ont eu pour objectif de :

- Lancer et comprendre la démarche de participation citoyenne,
- L'écriture de la Charte de la participation citoyenne,
- Préparer les prochains temps forts

Le programme de travail de la deuxième réunion de l'Atelier a reposé sur 3 temps participatifs :

- Un retour sur l'Atelier n°1 : Les évolutions de la Charte issues des échanges ;
- Le processus de participation : Le partage des grands principes et étapes clés ;
- Les supports d'information et de contribution : La plateforme de participation numérique.

Ce deuxième Atelier a réuni 17 personnes de 18h00 à 20h00.

Temps 1 : Retour sur l'Atelier n°1 - les évolutions de la Charte issues de nos échanges

Le premier temps d'échange a consisté à revenir sur le travail réalisé au cours du 1^{er} Atelier le 25 mai 2021 afin d'apporter des améliorations à la Charte de la participation et discuter de son contenu.

Cette nouvelle version a aussi été transmise par mail aux membres pour qu'ils puissent en prendre connaissance en amont de la rencontre comme demandé par une partie des participants. En supplément, elle a été distribuée à tous le jour de l'Atelier.

Un enjeu de réécriture, de clarification des rôles de chaque entité et d'intégration a été essentiel sur certains points abordés lors du précédent Atelier.

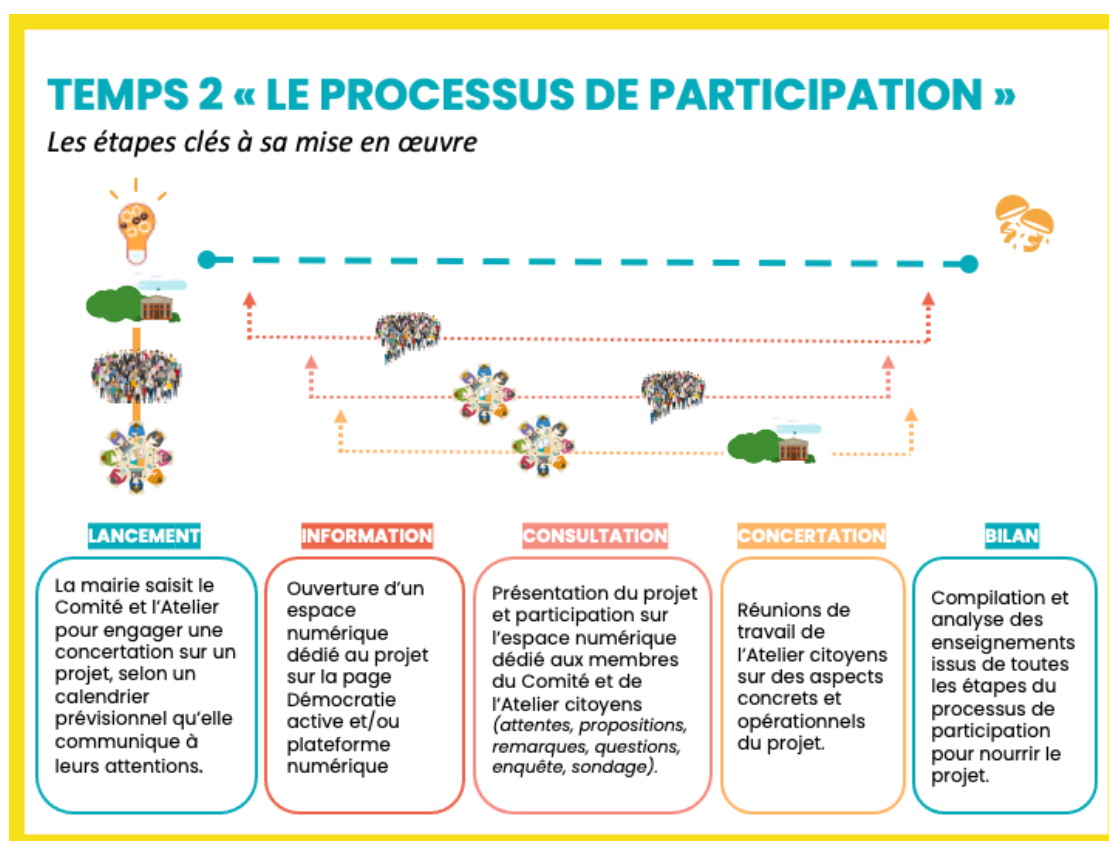
Les échanges sur la nouvelle version ont notamment porté sur les droits des membres de l'Atelier en matière de prise de décision. Il est précisé que les membres de l'Atelier ont pour objectif de nourrir un projet en propositions afin de le faire évoluer. Ils n'ont pas vocation à délibérer sur la légitimité ou l'opportunité d'un projet. Ce niveau de décision relevant de l'élu.

Un des nouveaux participants s'est interrogé sur les sujets qui seront abordés car la charte lui semble abstraite. En effet, l'objectif de la charte est de poser la méthode de travail sur un projet X. Cela permet donc de déterminer des étapes à mettre en œuvre ainsi que les modalités de concertation. Aucune thématique n'est donc à préciser.

Restitution complète en annexe n°1 et n°2

Temps 2 : Le processus de participation - le partage des grands principes et étapes clés

Le second temps a consisté à échanger sur les étapes clés du processus de participation.



Les étapes de ce processus ont été présentées (cf. diapo ci-dessus), avant d'être questionnées, commentées et complétées par les participants.

L'absence d'une démarche de co-construction a été relevée dans la présentation du processus. Cette dernière étant une forme de participation plus avancée, sa faisabilité et sa mise en place dépendra donc de la nature du projet. Le choix a été fait de s'engager a minima sur une concertation pour tous les sujets soumis à l'Atelier, et sur une co-construction lorsqu'un projet le permettra.

Les principaux points exprimés pour chaque étape ont été les suivants.

Au **lancement** du processus, les points mis en avant par les participants ont été de :

- Saisir des membres de l'Atelier par le maire par voie électronique (pas de convocation la veille ni pendant les vacances scolaires) ;
- Présenter le projet (fiche synthétique) avec pour informations : les moyens, les parties prenantes, quel public cible, quel budget, quel délai de mise en application, pourquoi ce projet, le calendrier, la durée du projet ;
- Définir les variants et invariants du projet.

Pour l'information :

- Produire des supports / registres papiers dans les lieux publics qui couvrent l'ensemble de la commune, jusqu'aux quartiers excentrés ;
- Ajouter des moyens d'information supplémentaires aussi pour le grand public pendant le projet (affichage numérique public, papiers/courriers, réseaux sociaux, pour tous les âges) ;
- Organiser plus de réunions.

Pour la consultation :

- Prévoir une réunion plénière avec registres papiers ;
- Aller à la rencontre des habitants ;
- Créer un partenariat avec le CCAS ou une autre association pour aider à participer à la plateforme ;
- QCM fait par l'Atelier pour le Comité pour que les 300 puissent intervenir sur le projet.

Pour la concertation :

- Prévoir en amont des réunions de travail une présentation « humaine » de la part de la mairie pour expliquer le projet à l'Atelier ;
- Présenter un projet similaire ;
- Faire 1 réunion par mois ;
- Créer un outil pour échanger entre les membres de l'Atelier.

Pour le bilan :

- Organiser une réunion dédiée au bilan en mairie avec les membres.

Restitution complète en annexe n°3

Temps 3 : Les supports d'information et de contribution – la plateforme de participation numérique

Pendant le troisième temps de l'Atelier, les participants ont été invités à échanger sur les supports d'information et de contribution, notamment celui de la plateforme de participation numérique. L'objectif a été d'imaginer l'arborescence de cette plateforme dédiée à la participation citoyenne à Audenge. Tous ont pu échanger sur ce qu'ils souhaitent voir apparaître sur ce futur site. Pour autant, des outils complémentaires d'information et de participation ont aussi pu être proposés.

De manière générale, les participants ont proposé que la plateforme ait plusieurs niveaux d'accès :

- Une page d'accueil et d'information sur la participation citoyenne à Audenge (avec liste des membres de l'Atelier, présentation, lien vers la Charte...) et ses actualités, ouverte au grand public ;
- Un espace réservé aux membres du Comité et de l'Atelier, dédié à l'information sur la démarche participative, la participation et la contribution (agenda des rencontres, articulation entre Comité et Atelier, formulaire d'inscription aux événements, forum, questions/réponses, sondage/questionnaire, page contact) ;
- Un espace réservé aux seuls membres de l'Atelier, avec notamment des informations liées aux projets concertés et un espace de discussion fermé.

Par ailleurs, l'accent a été mis sur l'accessibilité pour tous (mise en place d'une personne ressource en mairie, adaptation des éléments sur le site internet, etc...) de la plateforme et la communication externe sur son existence.

Restitution complète en annexe n°4

Les prochains temps pour l'Atelier

A l'issue de ces deux grands temps, la Charte de participation co-construite sera présentée au Comité citoyen qui se réunira normalement le 18 septembre et les premiers projets seront animés à l'automne.

L'évènement de rentrée prévu sera l'occasion de créer un temps d'échange avec le Comité, l'Atelier et la mairie. Pour anticiper son organisation, un sondage sera proposé à l'ensemble des membres de l'Atelier afin de recueillir leurs attentes concernant cette rencontre. Le programme leur sera aussi transmis.


Annexes - LES CONTRIBUTIONS DE L'ATELIER

Annexe n°1

TEMPS 1 « La Charte de la participation »

Présentation des points clés travaillés et leur prise en compte

<div style="text-align: center; background-color: #008080; color: white; padding: 5px; border-radius: 10px; margin-bottom: 10px;">Comité citoyen</div> <ul style="list-style-type: none"> ○ est informé de façon privilégiée des projets soumis à la participation citoyenne et des travaux conduits par l'Atelier citoyens, ○ est complémentaire à l'Atelier citoyens avec lequel il entretient une interaction en continu (partage des travaux, transmission de contributions,...). ○ contribue en déposant des contributions sur les supports dédiés (forum, sondage) ○ participe à une rencontre annuelle de bilan, de validation des actions menées, de priorisation de nouveaux sujets et de renouvellement de l'Atelier citoyens, ○ est invité à des évènements ponctuels proposés sur divers formats : formations, forum, conférences-débats, actions bénévoles. 	<div style="text-align: center; background-color: #e67e22; color: white; padding: 5px; border-radius: 10px; margin-bottom: 10px;">Atelier citoyen</div> <ul style="list-style-type: none"> ○ commente et priorise les sujets proposés par la Ville, ○ participe aux ateliers de travail de concertation et de co-construction, ○ soumet des idées, remarques et recommandations au bénéfice des projets, ○ contribue à l'amélioration continue de la participation citoyenne (évènements à organiser, évolution de la démarche de participation, priorisation des projets à travailler, ...), ○ prépare la rencontre annuelle du Comité citoyens et le bilan annuel soumis au Conseil Municipal.
--	--



Annexe n°2

La Charte de la participation : Nos engagements respectifs

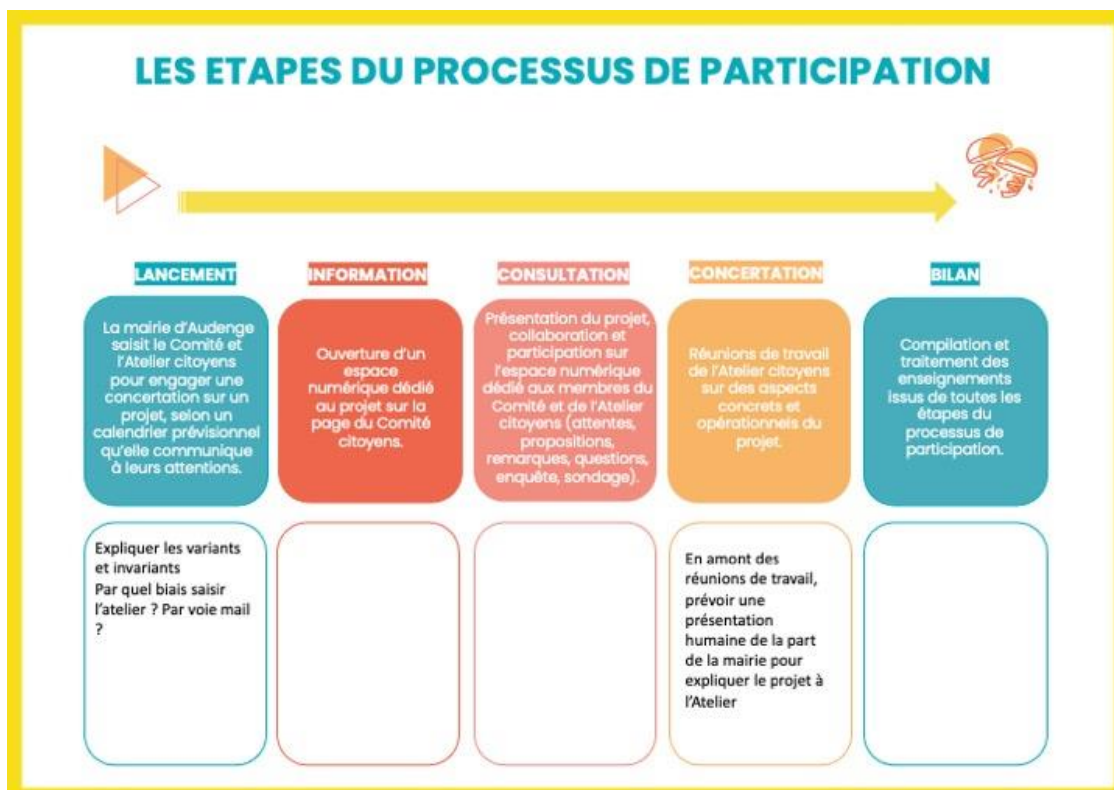



- 1/ **Mettre à la disposition de l'Atelier citoyens, titulaires et suppléants, tous les documents** disponibles et répondre aux questions dans la limite des informations dont elle dispose pour garantir l'information et favoriser une contribution éclairée des citoyens.
- 2/ **Garantir le respect et l'équité des prises de parole,** toutes les contributions seront recueillies et analysées. Un bilan complet sera diffusé publiquement à l'issue de la période de participation.
- 3/ **Assurer les meilleures conditions de participation** en transmettant en amont les dates de rencontres, ordres du jour, documents de travail disponibles et synthèse des échanges.
- 4/ **Expliquer et justifier la prise en compte des contributions,** les choix et arbitrages réalisés sur les projets à l'issue des séquences participatives.

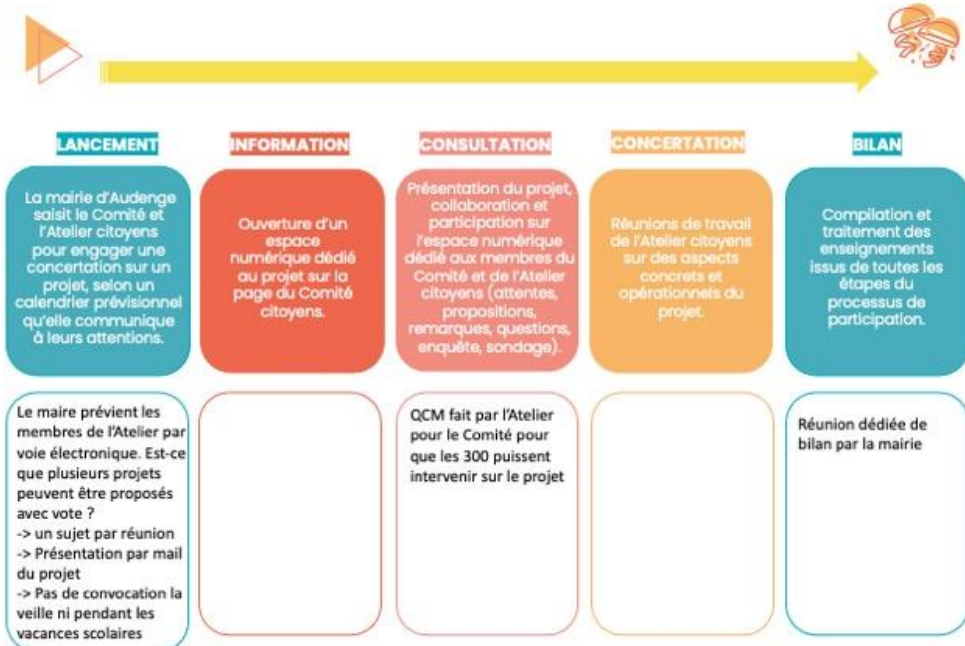
- 1/ **Participer avec assiduité** aux rencontres proposées ou informer de son absence (au-delà de deux absences injustifiées un membre pourra être remplacé de façon permanente par un suppléant).
- 2/ **Prendre part aux échanges** dans un esprit d'intérêt général et être force de propositions.
- 3/ **Prendre en compte les contraintes techniques** de chaque projet et les arbitrages politiques conduits.
- 4/ **S'impliquer dans le processus de participation** tout en respectant un devoir de réserve quant aux documents de travail et les informations transmises dans le cadre des participations.



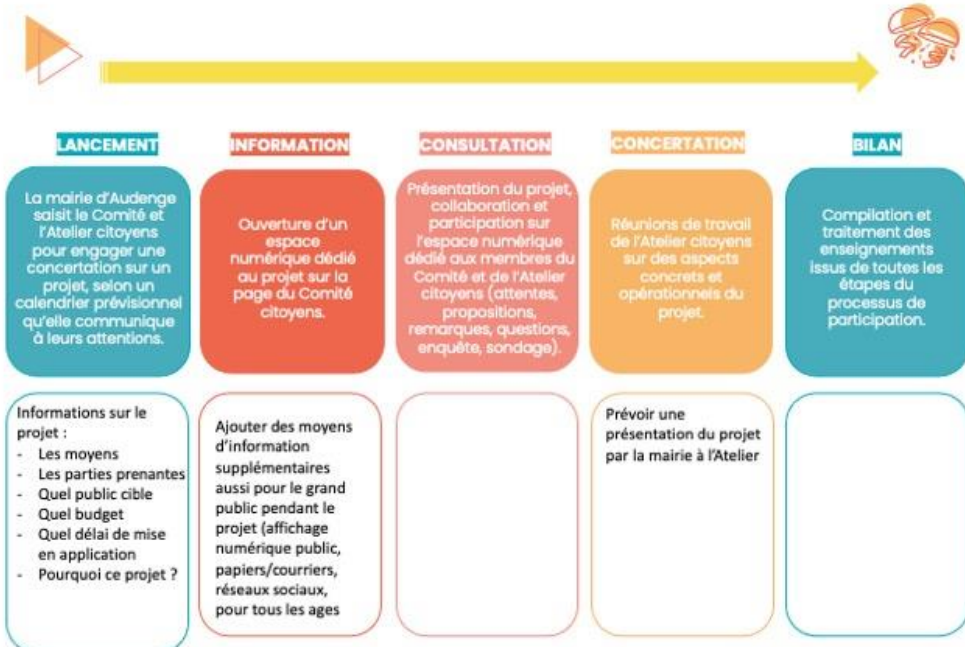
Annexe n°3



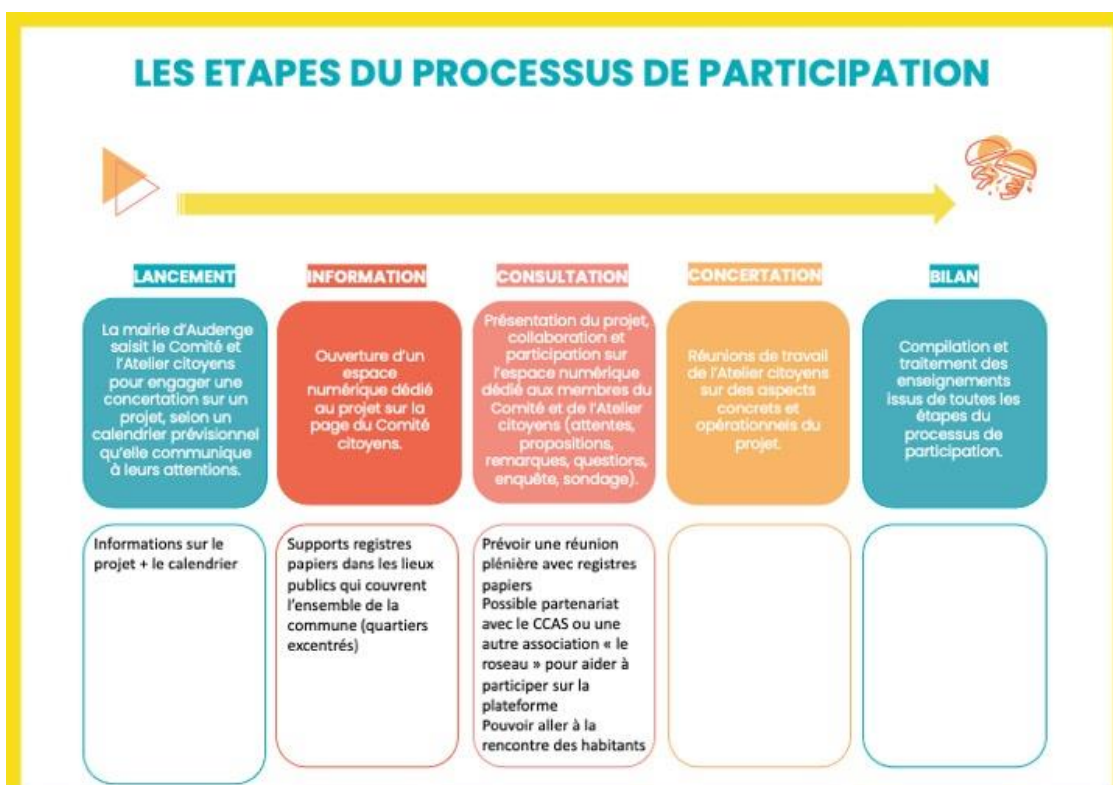
LES ETAPES DU PROCESSUS DE PARTICIPATION



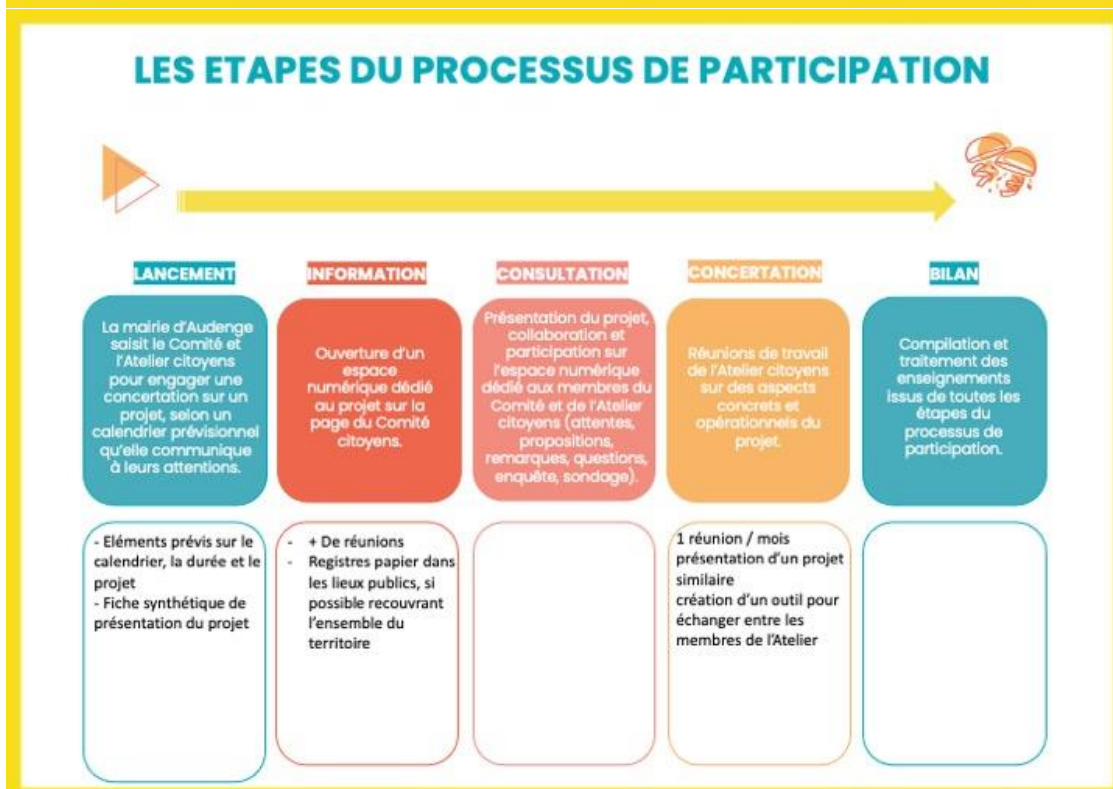
LES ETAPES DU PROCESSUS DE PARTICIPATION

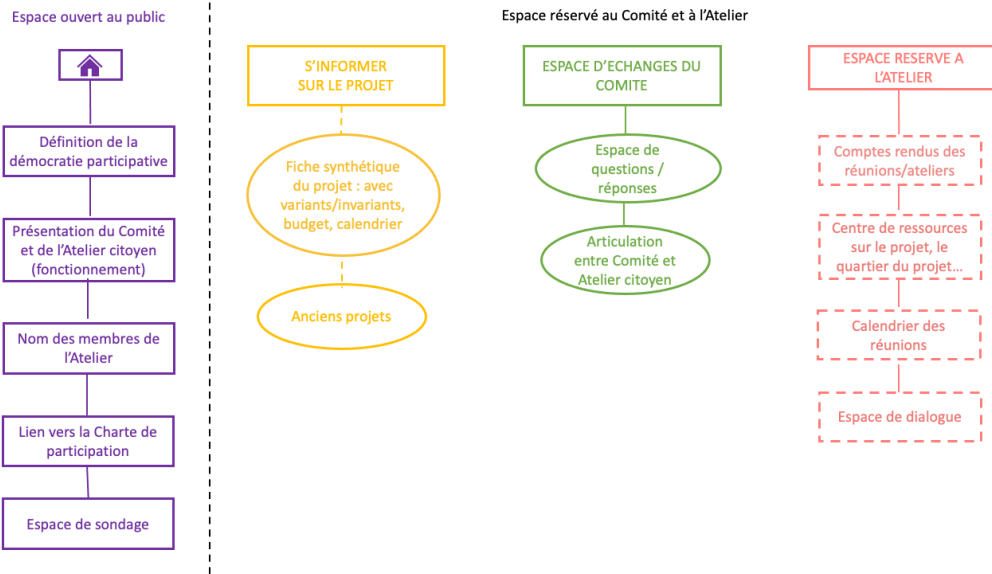


LES ETAPES DU PROCESSUS DE PARTICIPATION



LES ETAPES DU PROCESSUS DE PARTICIPATION

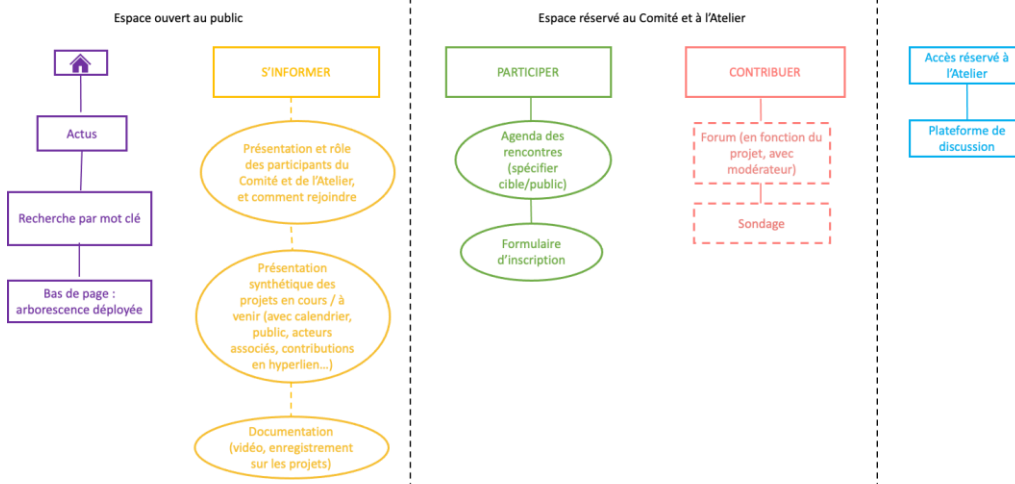




LES OUTILS COMPLEMENTAIRES

- Assurer différents niveaux d'accès au public, notamment aux personnes malvoyantes (augmentation de la taille de la police)
- Faire la publicité du site dans les bulletins municipaux

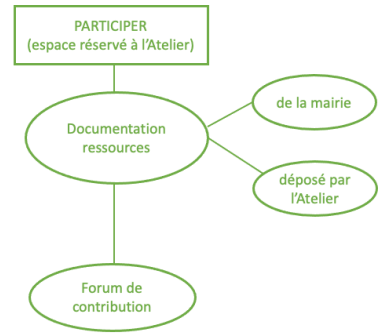
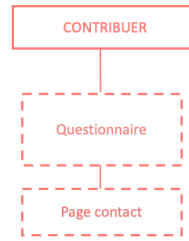
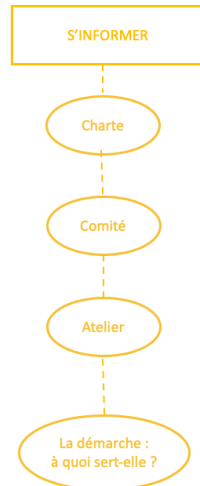
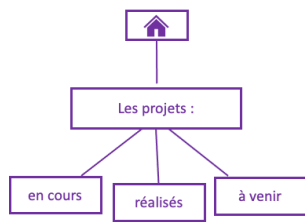
Table 1



LES OUTILS COMPLEMENTAIRES

- Utiliser le site de la mairie (lien grand public)
- 1 personne ressource pour expliquer le site au sein de la mairie aux personnes demandeuses

Table 2



[LES OUTILS COMPLEMENTAIRES]

- Site de la mairie
- Journal de la mairie
- Bilan en conseil municipal (avec les membres de l'Atelier)

Table 3